

Vivre en Angola

Le site des expatriés francophones en Angola

Chéri, où sont les papiers de la voiture ?

Chrystèle Morard , le mercredi 19 octobre 2016

Pour conduire en Angola, il vaut mieux tenir une check-list à jour de tous les papiers obligatoires et indispensables, sous peine de se prendre une *multa* bien salée...

Vivre en Angola est passé par là, et vous mâche le travail afin que vous soyez complètement détendu lors de vos déplacements en ville comme en province.

Évidemment on ne vous fera pas l'affront de vous dire que vous devez être détenteur d'un permis de conduire, permis international à votre arrivée, valable 3 mois après la date d'obtention du visa; au-delà vous êtes censé avoir obtenu votre permis angolais....

Si vous faites conduire la voiture par quelqu'un d'autre que le propriétaire du véhicule (ou que vous conduisez un véhicule de société), il faudra lui délivrer une **autorisation** en bonne et due forme, qui comprend les détails du passeport du propriétaire, ainsi que ceux du conducteur, et de la voiture. C'est valable pour le chauffeur et pour le **conjoint** ! Et ne pas oublier la photocopie du passeport du propriétaire de la voiture. C'est le même cas lorsqu'il s'agit d'une voiture de société, vous devez vous munir d'une autorisation faite par la société pour tous les conducteurs de la voiture. Et comme on a à coeur de vous aider, on vous propose de [télécharger un modèle à compléter](#). Pratique, non ?

Lors de l'achat du véhicule, le vendeur doit vous remettre le certificat "*Requerimento para registo de propriedade adquirida por compra e venda*", le **certificat de transfert de propriété**, qui prouve que vous êtes bien le propriétaire. Ce certificat devra être contre-signé et tamponné par un notaire. Il vous permettra ensuite d'obtenir le **titre de propriété** définitif "*Titulo de Registro de propriedade automovel*".



Vous devrez également obtenir le *Livrete*, équivalent de la **carte grise**. Il s'agit d'une carte délivrée par le Ministère de l'Intérieur. A l'heure actuelle il n'est pas possible d'obtenir cette carte, pour cause de timbres fiscaux indisponibles (!), donc on vous donne un document provisoire (*Verbete provisorio*), à faire renouveler régulièrement sous peine de se faire verbaliser... Attention à la date butoir !

Vous n'oublierez pas de faire assurer le véhicule, et donc de conserver précieusement le "*Certificado de seguro*" dans la boîte à gant, et d'apposer la vignette sur le pare-brise.

Enfin, en décembre vous irez acheter la vignette auto, et donc payer la "*taxa de circulação e fiscalização do transito*", dans un petit kiosque comme on en voit partout en ville.

Nous vous conseillons de mettre tous ces documents dans une pochette plastifiée, que vous aurez en permanence dans la boîte à gant, afin d'être paré en cas de contrôle inopiné. Et n'oubliez pas non plus vos papiers (ou la copie certifiée conforme) de tous les passagers de la voiture.

Bonne route os amigos !

Le mercredi 19 octobre 2016 à 09:48 . Classé dans [Vie pratique](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les réponses sont closes en ce moment, mais vous pouvez faire un [trackback](#) depuis votre propre site.